Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 14 (1869)

Heft: 22

Artikel: Rapport sur le projet d'organisation militaire fédérale : adopté à l'unanimité par la section genevoise de la Société militaire fédérale dans sa séance générale du 25 août 1869

Autor: Gas, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-357803

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

en prenant encore soin des avant-postes de Ney et en ne faisant pas dans le camp russe le métier d'espion, de délateur (pages 424-5), de tribun altéré de vengeance, de hideux traître de mélodrame en un mot, pour bien servir son nouveau drapeau. Lui, major M., simple soldat français ou russe, aurait, frémissant d'indignation, tiré de préférence, nous dit-il, sur ce général si tiède, sur cet indifférent étranger, qu'il accusait tout à l'heure, en frémissant aussi d'indignation, de montrer trop d'ardeur et d'indépendance dans le conseil et même d'avoir proposé une bonne manœuvre contre le corps de Ney, à la bataille de Dresde (page 400) ! !

Avec une morale aussi variée, sauf de diapason qui reste toujours très haut, et des principes aussi élastiques en matière de fidélité et de discipline militaire, M. l'orateur funèbre de l'Ecole supérieure de guerre aurait dû se dispenser de sermonner qui que ce soit au monde, surtout d'honorables officiers sur le dos d'un illustre maître.

Quoiqu'il en soit on peut l'assurer que ses prévoyantes conclusions prennent trop de soin. Un enseignement de sa façon ne risque guère de fournir beaucoup de Jominis à l'Italie ; il pourrait mieux, si elle avait des Berthiers, briguer l'honneur de servir leurs petitesses.

Pour le reste, j'ose m'en référer simplement aux pages de M. Sainte-Beuve, qu'on n'accusera d'être ni un panégyriste d'habitude, ni un Suisse intéressé.

F. Lecomte.

P. S. Les observations ci-dessus, imprimées depuis longtemps et soumises, avec quelques autres encore, à M. Sainte-Beuve, purent être utilisées par lui pour la seconde édition de son *étude*, parue quelques jours avant sa mort (1). L'illustre critique a daigné en tenir compte avec une courtoisie et une bienveillance honorant hautement la largeur de son esprit et l'aménité de son caractère.

RAPPORT SUR LE PROJET D'ORGANISATION MILITAIRE FÉDÉRALE, adopté à l'unanimité par la section genevoise de la Société militaire fédérale dans sa séance générale du 25 août 1869 (2).

La section genevoise de la société militaire fédérale a été invitée à discuter un projet d'organisation militaire pour la Confédération suisse, émanant du Département militaire fédéral de 1868, et à résumer dans un rapport les conclusions de cet examen.

Faute d'avoir eu à sa disposition, en temps convenable, les documents nécessaires, la section genevoise ne peut répondre que très-sommairement à l'invitation qui lui a été adressée.

Il est évident qu'un projet d'une importance si capitale, accompagné d'un exposé des motifs très-long et très-étudié, introduisant soit dans les principes fondamentaux de notre institution militaire, soit dans ses nombreux détails, une telle quantité d'idées toutes nouvelles, mérite d'être examiné avec une attention soutenue et avec une maturité de réflexion que ne comporte point le court espace de temps que la section de Genève a pu consacrer à ce travail. Celle-ci, en conséquence a dû renoncer à une discussion complète et détaillée du projet, discussion dont le résumé aurait fort bien pu atteindre et même dépasser les

(1) Chez Michel Lévy, à Paris, un joli volume in-12°.

(2) Ce rapport avait déjà été approuvé à l'unanimité d'une réunion des membres du comité et de la commission spécialement déléguée pour examiner le projet, réunion qui a eu lieu en juin dernier.

proportions du rapport du Département militaire fédéral placé en tête du projet.

Mais en prenant ce parti, la section de Genève s'est néanmoins réservé d'émettre son opinion sur une question générale qui, lors d'une discussion régulière du sujet, trouverait naturellement sa place dans un premier débat, nous voulons parler de la *convenance* ou de la *disconvenance du projet dans son ensemble.*

Il suffit, en effet, d'une simple lecture de ce document pour se convaincre qu'il ne s'agit rien moins que d'un changement radical de notre organisation militaire, et cela est si vrai, que le rapport qui y est annexé envisage comme un corrélatif nécessaire de l'adoption du projet certaines modifications de la Constitution fédérale.

Il est donc parfaitement naturel et prudent de se demander, avant tout, si le besoin d'une mesure aussi grave se fait réellement sentir, si les bénéfices qu'on en espère valent les inconvénients et les risques du changement; en un mot, si la mesure est opportune.

Il y a dans le projet deux ordres de dispositions: des principes généraux qui en sont comme la base et de nombreux détails.

L'examen des points de détail exigerait en tout cas plus de temps qu'il n'en a été accordé à la section de Genève pour s'y livrer. Aussi n'en sera-t-il pas fait mention dans ce rapport. Ce n'est point qu'on méconnaisse la grande importance des détails en matière d'organisation militaire. Il est mainte question de ce genre qui, tranchée dans un sens malheureux, peut entraver d'une manière fatale le jeu d'une organisation excellente dans ses principes et dans son ensemble.

Mais, d'autre part, il n'y a pas de question de détail, si bien résolue qu'elle soit, qui puisse corriger suffisamment et sauver du désastre un plan défectueux dans sa conception primitive et péchant par sa base.

Dans la discussion qui va suivre nous laisserons donc de côté les détails, convaincus d'ailleurs que nous sommes, que dans ces matières il n'y a aucun perfectionnement désirable que l'on ne puisse poursuivre et obtenir, sans qu'il soit pour cela nécessaire de modifier nos lois fondamentales, ni même notre organisation militaire actuelle, en aucun point essentiel. Quant aux principes, aux idées générales qui sont la base du projet, la section de Genève y attache une très-grande importance. Aussi en traitant la question d'opportunité, nous serons parfois amenés à comparer ce qu'on nous propose avec ce qui existait, et alors nous aurons l'occasion d'exprimer notre sentiment sur quelques-uns au moins de ces points capitaux.

L'organisation militaire d'une nation est en relation intime avec sa constitution sociale et politique. La première doit être le reflet de la seconde, et cette sorte de parallélisme doit plus que partout ailleurs se retrouver chez un peuple dont les institutions et les mœurs sont profondément pénétrées de l'esprit républicain démocratique. C'est là qu'on voit, par la logique des choses, s'établir et se développer le système des milices nationales, c'est à dire de l'armée composée de tous les citoyens valides, organisés et exercés pour devenir tous des soldats au moment du besoin.

La Suisse est une nation formée par la réuuion d'un certain nombre d'Etats ou d'individualités politiques, inégaux sous le rapport de l'étendue du territoire et du chiffre de la population et ayant chacun son histoire, ses traditions, sa législation et ses mœurs propres. De ces Etats, dont les habitants appartiennent à trois races principales et parlent trois

langues différentes, les uns sont plus particulièrement agricoles, chez les autres l'élément industriel et commercial domine. Un même amour de leur indépendance et de leur autonomie, un fonds d'idées communes sur les principales questions qui intéressent la vie publique ont fait de ces divers éléments, la situation géographique et les circonstances politiques générales aidant, une nation républicaine qui a sa vie à elle et qui a su se faire sa place dans le monde, place bien plus importante que ne semblait la lui devoir assigner le chiffre restreint de sa population.

Mais cette nation qui ne peut être absolument homogène, pour qu'elle soit unie et forte, il ne faut faire aucune violence à ses instincts variés, et se garder de vouloir lui imposer une unité factice poussée au-delà des limites fixées par la nature des hommes et des choses. Aussi les institutions politiques ont sagement fait en tenant compte de tous ces éléments divers: génie propre des races, souverainetés et législations cantonales, souvenirs de fédération; en ménageant ces manifestations variées de la vie morale et politique, et en ne centralisant, dans une juste mesure, que les services publics qui répondent à des besoins universellement et sensiblement ressentis de la même manière.

Parmi ceux-ci, un de ceux qui s'offrent en première ligne, c'est sans contredit ce qui concerne la défense nationale.

L'existence d'une force militaire est pour la Suisse une nécessité politique démontrée. Son importance stratégique, sa précieuse neutralité, ses maximes de politique pacifique l'obligent d'être prête à se défendre. C'est bien à elle qu'on peut dire: *Si vis pacem, para bellum.* Et, en ce sens, tout ce qu'on pourra faire pour donner à cette force défensive la plus grande valeur possible, sera un avantage pour le pays.

Mais il ne faut point perdre de vue que dans notre république, fondée sur la paix, les institutions civiles sont le principal, les institutions militaires l'accessoire, que la vie civile est la règle et la vie militaire l'exception. On est militaire parce qu'on est citoyen, et l'obligation de servir n'est qu'une des fonctions de la vie du citoyen. Tous doivent y être soumis; dans les années de la jeunesse, période pendant laquelle l'homme généralement plus libre d'engagements, dans la plénitude de la santé et de la force, recherche volontiers les occasions d'exercer ses facultés actives, le citoyen suisse pourra toujours trouver, en s'acquittant de ses devoirs militaires, l'application utile de ses forces physiques, de son intelligence et aussi de qualités morales hautement appréciées telles que l'esprit d'ordre et de discipline, l'abnégation, le courage et le dévouement. Qu'un certain nombre de citoyens possédant le goût militaire et des aptitudes spéciales s'adonnent plus particulièrement à l'étude de l'art et de la science militaire, qu'ils se vouent à former et à perfectionner l'armée, cela est fort bien. Que cette occupation devienne pour eux ce que l'on appelle une carrière, encore mieux. Et cette carrière sera d'autant plus honorable et honorée que leur intelligence et leurs travaux rendront de meilleurs services au pays.

Mais il n'en reste pas moins établi que, pour l'immense majorité des citoyens suisses, l'obligation de servir est une prestation personnelle, qui se résume en sacrifices de temps et d'argent, ainsi qu'en fatigues et en risques de santé, et en définitive que le militaire n'est point une profession ou une carrière.

Il résulte de ce fait d'importantes conséquences et nous indiquerons les principales.

Une première conséquence, c'est qu'il faut absolument que l'institution militaire ait pour elle l'esprit public. Elle atteindra maintes fois

plus sûrement son but, en faisant, au besoin, quelques légers sacrifices à l'opinion, dont elle ne peut se passer, qu'en poursuivant avec une rigueur inflexible et au mépris de certaines répugnances, l'application d'un système peut-être très savamment combiné en théorie.

Si le service militaire est une charge pour le citoyen, il faut, pour qu'il l'accepte volontiers, lui rendre cette charge le moins lourde possible. Pour cela il faut bien faire tout le nécessaire, mais il faut éviter toute exigence superflue ou non suffisamment motivée. Il convient de ménager autant que possible le temps et l'argent des citoyens. Et en particulier, s'il est une chose qui puisse à bon droit heurter l'opinion publique, c'est bien la facilité avec laquelle on procède dans toutes les branches du système militaire à toutes sortes de changements, dont plusieurs semblent relever plutôt du caprice et de la fantaisie que d'un besoin d'amélioration vraiment ressenti et dûment constaté.

La section de Genève s'est déjà trouvée dans le cas d'émettre un préavis peu favorable aux changements récents introduits dans l'habillement de l'armée. L'expérience à laquelle nous assistons n'est pas de nature à modifier cette opinion. Sous prétexte d'économie, de grandes dépenses ont été faites, l'uniformité si importante et si désirée, acquise enfin par une longue persévérance, a été pour longtemps compromise, les goûts et les habitudes de bien des citoyens ont été froissés, et nous ne saurions voir quel avantage sérieux nous avons gagné au prix de tous ces inconvénients.

En général, les citoyens accepteront tous les changements dont ils comprendront la convenance et l'utilité. Il va sans dire qu'ils applaudiront à tous les perfectionnements devenus possibles dans le militaire par le fait du développement des arts et de l'industrie ainsi que de l'intelligence et de l'instruction des masses. Ils ne voudront pas rester en arrière des progrès accomplis par d'autres nations au point de vue de l'armement, et ils admettront aisément les modifications que ces perfectionnements imposent à la tactique. Voilà des changements qui, une fois compris, deviendront immédiatement populaires dans la nation et dans l'armée. Mais, par exemple, quand depuis qu'elle existe, l'armée fédérale tournait sur le talon gauche pour faire un quart de conversion et ne s'en trouvait pas plus mal, on ne voit pas la nécessité de la faire en certains cas pivoter sur le talon droit. C'est quelque chose comme si on se mettait en tête de changer l'ordre de l'alphabet.

Cela peut être parfaitement indifférent en soi, et on pourra même donner autant de raisons de même force pour et contre; mais à quoi bon compliquer ces menus détails élémentaires, au risque de compromettre l'exécution de mouvements pour lesquels on recherche l'uniformité et l'ensemble? En pareille matière ce que chacun sait et exécute par une longue habitude ne doit pas être mis au rebut trop à la légère. Aux yeux de bien des gens qui n'y entendent pas malice, cela sent un peu trop un esprit de règlementation exagéré, et un formalisme arbitraire et puéril (1).

(1) On pourrait multiplier les exemples. Ainsi à quoi bon supprimer totalement les anciens commandements compris de tout le monde pour y substituer des commandements complétement nouveaux, nullement plus intelligibles que les anciens, et dont il faut apprendre à nouveau la signification ? Ne dirait-on pas qu'on cherche la confusion à plaisir? Les exercices élémentaires de gymnastique sont inutiles pour les jeunes gens aujourd'hui très-nombreux qui ont fait de la gymnastique, et insuffisants, vu le peu de temps qu'on peut y consacrer, pour ceux qui en feraient alors pour la première fois. La population suisse d'ailleurs, citadins et campagnards, est vigoureuse et énergique; les écoles publiques, les contacts avec une nature

Les innovations et les changements continuels présentent de graves inconvénients. D'abord cela coûte toujours du temps et de l'argent. Puis le simple soldat lui-même se lasse et se dégoûte d'avoir à oublier sans cesse ce qu'il s'était donné la peine d'apprendre, pour apprendre du nouveau, et cela sans avoir la satisfaction de se dire que sa valeur personnelle en soit sensiblement augmentée.

Mais, c'est surtout pour le corps des officiers que les conséquences sont fâcheuses. Un jeune homme se sent du goût pour le militaire; plus libre au début de sa carrière, il peut consacrer un certain temps à cette étude et, à la suite de quelques écoles, il a acquis sa bonne part de connaissances; le voilà officier et, nous supposons, bon officier: si maintenant, les plus grands sacrifices de temps étant accomplis, il n'a plus qu'à s'entretenir, il pourra encore continuer sa carrière militaire, bien que ses obligations personnelles dans la vie civile aient pu s'accroître, et il ne pourra que rendre des services toujours meilleurs, en raison de l'expérience, de la connaissance des hommes et de l'autorité que donne la maturité de l'âge. Mais s'il prévoit qu'il lui faille sans cesse refaire et son uniforme et son instruction militaire, et s'imposer ainsi des sacrifices de temps et d'argent toujours nouveaux; si de plus, lui capitaine par exemple, il sait que, chaque année, il devra écouter son plus jeune officier, arrivant frais émoulu de l'école centrale, lui enseigner les nouveautés de l'année courante ; alors, ou il renoncera d'emblée à prendre des grades, ou il se dégoûtera bientôt, et n'aspirera qu'à quitter le service, aussitôt qu'il aura fait son temps obligatoire.

L'armée n'aura bientôt plus pour officiers, sauf quelques hommes de loisir, que des jeunes gens qui pourront bien savoir le dernier règlement et être vêtus à la dernière mode, mais qui n'auront encore aucune de ces qualités morales qui ne s'acquièrent qu'avec l'âge et dont nous venons de rappeler la valeur.

Ajoutons à cela que, dans un moment sérieux, quand la Suisse fait appel à toutes ses forces vives, on sera privé du concours d'un bon nombre d'anciens officiers encore dans la plénitude de leurs facultés actives. Ces officiers, en supposant qu'ils surmontent leur répugnance à sortir leurs anciens uniformes démonétisés, deviendront en tout cas inutiles, en raison de leur ignorance des règlements du jour.

L'exposé des motifs qui précède le projet, en supprimant certaines dispositions de notre organisation actuelle, se borne parfois pour les condamner, à les qualifier de traditions des armées permanentes. C'est là un argument qui peut avoir une valeur relative, mais qui ne saurait suffire à lui tout seul. C'est dans les armées permanentes que se font

sévère la développent de bonne heure et il ne s'y trouve pas de demi-sauvages à civiliser. D'autre part on revient aux anciennes décompositions du pas, et même à ce pas oblique compliqué que nous avons supprimé il y a bien des années; et cependant nous ne sachons pas que d'aucun fait de guerre récent, on puisse conclure à la nécessité de réhabiliter ce mouvement suranné et d'allures quelque peu pédantesques. Que les soldats des armées permanentes occupent leurs loisirs à ces raffinements, c'est bien; mais pour nous, le temps consacré à l'instruction militaire est si court que c'est vraiment abusif d'en distraire peu ou beaucoup pour des exercices qui ne se rattachent pas très-intimement à la spécialité de cette instruction. Cette réflexion nous frappait surtout à propos d'une belle compagnie de carabiniers valaisans qui faisait, sous nos yeux, un cours de répétition d'une douzaine de jours. On consacrait plusieurs heures, non pas à leur apprendre à marcher militairement, c'est-à-dire pour les besoins des manœuvres, ce qui est réellement utile, mais à leur faire décomposer méthodiquement le pas; en un mot, on prétendait apprendre à marcher, dans le sens strict du mot, à ces hommes qui étaient sans doute au nombre des plus alertes et des plus intrépides marcheurs de toute la Confédération suisse.

des dépenses considérables pour rechercher et réaliser des perfectionnements dans l'art et dans la science militaires. Les nécessités de la guerre y sont mieux connues que nulle part ailleurs, et c'est là en définitive que s'étudie le métier.

A nous milices de profiter de ces expériences, à nous de les utiliser, non en les imitant servilement, mais en appropriant judicieusement à notre usage et à notre système spécial les notions acquises.

Nous disons *judicieusement*, ce qui implique le discernement et le choix motivé. Or, à notre sens, l'emprunt le plus fâcheux que nous pourrions faire aux armées permanentes, ce serait le système des essais, des expériences et des changements fréquents en tout genre. Dans ces armées, les hommes sont là, disponibles en tout cas; on peut sans inconvénient les utiliser pendant les loisirs de la paix, il n'en coûte ni plus ni moins; il peut même convenir de les occuper pour les tenir en haleine; et cependant nous ne croyons pas que, dans ces dernières années, aucune armée permanente en Europe ait été soumise à des remaniements aussi complets que ceux que nous avons inaugurés, et que le projet aspire à continuer sur des proportions encore plus vastes. Mais, on ne saurait trop le répéter, pour des milices tout changement notable est en lui-même une crise toujours plus ou moins difficile, souvent dangereuse, et qui ne doit être affrontée que lorsque la nécessité en est parfaitement démontrée. Si ce qui est établi, ce qui est connu de tous, bien qu'imparfait sans doute, réunit cependant une certaine somme de propiétés utiles et pratiques, il faut s'y tenir, et n'y renoncer que lorsque la supériorité de ce qu'on propose d'y substituer est prouvée jusqu'à la dernière évidence. Enfin, la matière première de notre armée, ce n'est point, comme ailleurs, une catégorie d'individus que la loi a désignés pour les retirer, pendant plusieurs années, de l'activité et de la vie civile; ce sont des citoyens actifs, des producteurs de la richesse nationale, c'est tout le monde; et le but de notre institution militaire n'est pas plus d'occuper leur temps, que de tailler, à leur dépens, de la besogne à un corps d'instructeurs. *(A suivre).*

Un triste accident s'est produit à l'école actuelle de tir à Bâle. M. le lieut.-colonel Sacchi, en jouant à l'escrime au fusil avec un de ses camarades pendant une pause, a été malheureusement tué d'une balle qui lui a traversé la poitrine.

Nous avons sous les yeux les premières feuilles d'un Album militaire colorié dû au gracieux pinceau de M. le major d'Escher, qui a réussi à grouper les différents corps de l'armée suisse dans une série de tableaux pleins de vie et de vérité. — La collection complète se compose de 7 feuilles comprenant l'état major fédéral, le génie, l'artillerie, la cavalerie, les carabiniers, l'infanterie et le personnel de santé. Elle se vend au prix de 30 fr., et chaque feuille séparée au prix de 5 fr. Nous recommandons avec plaisir cette publication à l'attention de nos lecteurs, qui peuvent adresser leurs souscriptions à M. Renevier-Dupin, éditeur à Vevey, ainsi qu'aux principaux libraires.

Genève. — M. le capitaine fédéral Couteau vient d'être nommé instructeur-chef de l'infanterie, nomination accueillie avec une faveur générale.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix: Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie; Jules Dumur, capitaine fédéral du génie (à Zurich).

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE. 3.